

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT SCOLAIRE

Belloy - Biermont - Cuvilly - Hainvillers - Lataule - Mortemer - Orvillers-Sorel

## Rentrée septembre 2024

### Inscriptions à l'école maternelle pour les enfants nés en 2021 et nouveaux arrivants

#### Étape 1 :

S'inscrire au préalable auprès de la mairie de Cuvilly pour obtenir le certificat d'inscription du SIRS (Syndicat Intercommunal de regroupement scolaire).

**Du 05 Février 2024 au 07 mai 2024**

Par mail : [sirscuvilly@orange.fr](mailto:sirscuvilly@orange.fr)

- **Indiquer le nom, prénom, date et lieu de naissance de l'enfant à inscrire.**
- **Indiquer l'adresse de résidence de l'enfant et joindre un justificatif de domicile de moins de 3 mois.**
- **Indiquer vos coordonnées téléphoniques.**

Au secrétariat : 29 rue du Matz 60490 CUVILLY

Mardi : 08h30-12h15 | 14h00-17h00

Vendredi : 08h30-12h15 | 14h00-17h00

#### Étape 2 :

Le SIRS se charge de transmettre le certificat d'inscription au demandeur ainsi qu'à la directrice d'école.

#### Étape 3 :

La directrice d'école prendra contact avec vous par mail ou par téléphone après réception du certificat d'inscription pour finaliser l'inscription.

Il sera nécessaire de vous munir :

- du livret de famille
- du carnet de santé
- du certificat de radiation de l'ancienne école pour les enfants déjà scolarisés.

***N.b. : Cette procédure d'inscription ne concerne que les enfants nés en 2021 et les nouveaux arrivants.***

***Si votre enfant est déjà scolarisé sur le regroupement, il n'est pas nécessaire de le réinscrire.***